

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 21 mars 2024

DOSSIER DE PRESSE

Un soutien renouvelé en faveur de la mobilité internationale des jeunes Calédoniens

Mickaël Forrest et Yoann Lecourieux, membres du gouvernement respectivement chargés de la jeunesse et de la francophonie, ont signé jeudi 21 mars, avec Yann Delaunay, directeur général de France Volontaires et en présence de l'ambassadrice de France pour le Pacifique, Véronique Roger-Lacan, l'accord-cadre 2024-2029 qui lie la Nouvelle-Calédonie à la plateforme française du volontariat international, opérateur du ministère des Affaires étrangères, dans le cadre du programme service volontaire océanien (PSVO).

Initié en 2012 avec le programme service volontaire océanien (PSVO), le partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et France Volontaires a permis à plus de 200 jeunes volontaires calédoniens de s'engager dans une action de coopération dans le Pacifique Sud essentiellement, mais également au-delà. Ce dispositif, qui a réuni dès sa conception une pluralité d'institutions, s'inscrit résolument dans une démarche citoyenne au profit de la jeunesse et de son intégration régionale pour la Nouvelle-Calédonie.

La mobilité internationale : levier d'émancipation de la jeunesse calédonienne

La mobilité et le volontariat international permettent à la jeunesse vivant dans un contexte insulaire de découvrir de nouveaux horizons, de s'ouvrir aux cultures voisines et au monde et de s'enrichir de nouvelles expériences. Elle favorise l'engagement des jeunes dans les projets de solidarité internationale, offre un espace de construction complémentaire au système scolaire et contribue à l'acquisition et au développement de compétences par la réalisation d'une expérience formatrice et encadrée.

Le PSVO répond ainsi aux objectifs des politiques publiques en faveur de la jeunesse calédonienne qui visent, entre autres, l'épanouissement et le développement des individus dans une construction citoyenne. Ce programme a pour ambition de permettre à tous les jeunes Calédoniens de bénéficier d'une expérience d'engagement à l'international dans un pays du Pacifique principalement et constitue pour le territoire, un puissant levier de rayonnement et de coopération.

Les grands axes du programme

Plusieurs types de dispositifs de mobilité pourront être proposés aux jeunes désireux de s'engager : les chantiers internationaux, le service civique à l'international, le volontariat de solidarité international et tout autre support au volontariat qui s'adapte au PSVO.

Les missions de volontariat ciblées par le programme devront s'inscrire parmi les 17 objectifs de développement durable identifiés par les Nations Unies (lutter contre la pauvreté, éliminer la faim, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, favoriser l'égalité des sexes, etc.). Les missions d'appui à la culture et à la diffusion du français seront notamment facilitées afin de développer les réseaux de coopération internationale et culturelle et de promotion de la francophonie.

Parmi les engagements réciproques de l'accord, le PSVO doit permettre de favoriser les échanges sociaux et culturels afin de renforcer les liens de coopération régionale et internationale. La Nouvelle-Calédonie prévoit ainsi de mobiliser ses délégués et son réseau de partenaires à l'international, à l'instar de France Volontaires qui bénéficie d'un réseau de coopération français. La convention envisage également de faciliter l'accès et le développement du volontariat international pour la Polynésie française, ainsi que pour Wallis-et-Futuna.

D'autre part, l'accueil de volontaires internationaux est envisagé, selon un principe de réciprocité avec les États qui accueillent des volontaires Calédoniens.

Dans cette démarche, le gouvernement travaille à la création d'un cadre juridique pour organiser sa politique de mobilité jeunesse.

Autre point de l'accord, les acteurs associatifs ou autres intervenants qui œuvrent dans le champ de la solidarité internationale et/ou de la jeunesse seront associés à la démarche du programme. France Volontaires mènera, en concertation avec la Nouvelle-Calédonie, des actions d'information et de formation à destination des acteurs calédoniens afin de permettre une montée en compétence en matière d'accompagnement à la mobilité internationale dans le cadre du volontariat.

Mise en œuvre du programme « Service volontaire océanien »

C'est un comité de pilotage (COFIL) du PSVO qui sera chargé de définir les orientations du programme, la validation de la programmation des missions, et du suivi. L'instance réunira la

Nouvelle-Calédonie, France Volontaires, l'État et toute autre institution et organisation considérée comme pertinente.

L'animation du programme s'appuiera sur une mise en réseau des acteurs calédoniens afin de mobiliser, de renforcer et de mutualiser les compétences des structures existantes, à travers une « Plateforme Mobilité », déployée par le Centre information jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (CIJNC), en partenariat avec la direction de la Jeunesse et des sports (DJS).

Afin de compléter le programme et d'aider à sa capitalisation auprès des jeunes Calédoniens, un dispositif local d'accompagnement à l'insertion sera créé spécialement pour les jeunes volontaires du programme, au retour de leur mission.

* *
*